AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241017-2024\_125-DE

en date du 05/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024\_125

### **DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

## Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 33 - Procurations : 9
Rappel des dates : Convocation Générale : 11/10/2024 - Affichage : 11/10/2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente de

Montfort-le-Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

## Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	Х		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	Х		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	Х		
	BOUCHE Jean-Marie			Х
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	Х		
	FROGER André		Pouvoir à Jean Yves LAUDE - 14/10/2024	
	CHARPENTIER Dominique	Х		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 16/10/2024	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL-SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	Х		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent			x
MAISONCELLES	DROUET Dominique	x		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	×		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 15/10/2024	
	FOUQUET Stéphane	x		
	PLAIS Mickaël	x		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à Tony FOULON - 17/10/2024	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	×		
	DE GALARD Gilles	×		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	x		
	LEVASSEUR Christelle	х		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	х		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	×		
	GADEMER Catherine	×		
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Anne-France PLANCHON - 15/10/2024	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel		Pouvoir à Vincent BARRAIS - 17/10/2024	
	BUNEL Pierrette			х
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	x		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 16/10/2024	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 17/10/2024	
	PENNETIER Stéphane	x		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
	TERTRE Charly	x		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	x		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	x		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	x		
	LECOMTE Jean-Claude		Pouvoir à Nathalie CHAILLOUX - 15/10/2024	
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	×		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	x		
VOLNAY	PINTO Christophe	х		
	LAUDE Jean-Yves	×		

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241017-2024\_125-DE en date du 05/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024 125

# Objet : Avenant à la Convention d'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2022-2025

### Délibération nº 2024-125

En 2017, la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a fait le choix d'adhérer au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) proposé par le Département de la Sarthe, et conclu avec ce dernier une convention pour la période 2017-2019. Par la suite, celle-ci a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021. Un renouvellement de cette adhésion, pour la période 2022-2025, a été décidé par le Conseil par délibération n°2022-144.

Depuis 2017, ce partenariat a permis à la Communauté de communes de développer son école de musique et de recevoir une subvention annuelle. La subvention annuelle du Département pour la période 2022-2025 était fixée à (huit mille euros) 8 000 €.

Le Département propose à la Collectivité un avenant afin de porter principalement le montant de la subvention 2024 à (onze mille euros) 11 000 euros. L'avenant à la convention prendra fin au 31 décembre 2024.

Le Président invite l'assemblée à approuver l'avenant à la convention SDEA 2022-2025.

### Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2022-144 autorisant le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2022-2025,

Vu la convention SDEA 2022-2025,

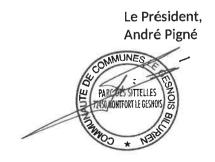
Vu l'avenant à la convention SDEA 2022-2025,

### Après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant à la convention SDEA 2022-2025 portant le montant de la subvention 2024 à onze mille euros (11 000 euros) annexé à la présente,
- Dit que le montant de cette subvention est valable jusqu'au 31 décembre 2024,
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que les actes y afférents.

### Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire, Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 octobre 2024,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.